

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **25**

Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **23/02/2024**

Date d'affichage : **27/02/2024**

de la commune de COGOLIN

Séance du lundi 04 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre MARS à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – Patricia PENCHENAT – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Jean-Pascal GARNIER – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Jean-François BERNIGUET – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY –

POUVOIRS :

Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Isabelle BRUSSAT	à	Sonia BRASSEUR
Florian VYERS	à	Patricia PENCHENAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY – Michaël RIGAUD – Christelle TAXI – Audrey MICHEL –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est rappelé à l'assemblée municipale que le conseil municipal dans sa séance du 7 avril 2022 avait autorisé la mise à disposition d'une salle du Château à l'association « Dessine-moi des étoiles » dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire, et ce pour y implanter un lieu d'accueil enfants-parents.

Cette mise à disposition limitait l'accès au local, les mardis et jeudis matin et 1 samedi matin par mois.

Madame Annie SEVIN présidente de l'association « Dessine-moi des étoiles » s'est rapprochée de la commune de Cogolin afin de pouvoir

N° 2024/03/04-12

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE SISE REZ-DE-CHAUSSEE DU CHATEAU AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « DESSINE-MOI DES ETOILES »

N° 2024/03/04-12

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE SISE REZ-DE-CHAUSSEE DU CHATEAU AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « DESSINE-MOI DES ETOILES »

obtenir l'accès à son local de façon régulière afin de procéder à la préparation des séances ou toute autre activité liée à sa fonction de Présidente de l'association, mais en aucun cas pour l'accueil du public.

Il est proposé d'autoriser Madame Annie SEVIN d'accéder au local mis à sa disposition sans restriction.

Cependant l'activité d'accueil enfants/parents demeure autorisée pour les seuls créneaux cités ci-dessus.

Il est proposé de conclure un avenant à la convention afin de donner à Madame la Présidente de l'association, les droits d'accès à la salle.

Les autres termes de la convention signée le 29 avril 2022 pour une durée de trois ans demeurent inchangés.

Considérant la délibération n° 2022/050 du 7 avril 2022,
Considérant la convention de mise à disposition d'une salle du Château au bénéfice de l'association « Dessine-moi des étoiles » signée le 29 avril 2022,

Considérant la demande de la présidente de l'association « Dessine-moi des étoiles », sollicitant les droits d'accès sans restriction à la salle dans le but d'y exercer ses missions liées à son activité,

Vu le projet d'avenant,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

CONSENT à passer un avenant à la convention de mise à disposition avec de l'association « Dessine-moi des étoiles » pour une salle située au Château – rue Nationale – 83310 Cogolin, et ainsi permettre l'accès au local sans restriction,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr



**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE SISE
AU CHATEAU – RUE NATIONALE – 83310 COGOLIN –
AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « DESSINE-MOI DES ETOILES »**

ENTRE :

La commune de Cogolin, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Marc Etienne LANSADE, domicilié Hôtel de Ville, 2, place de la République, 83310 Cogolin, agissant au nom de la commune en vertu de la délibération n° 2024/03/04-12 en date du 4 mars 2024,

Ci-après dénommée « La commune »,

D'une part,

ET :

L'association « Dessine-moi des étoiles », représentée par sa présidente Madame Annie SEVIN, dont le siège social est situé à 4, lotissement du Cros d'Entassi – 83310 Grimaud, en vertu de la création de l'association en date du 26 avril 2017,

Ci-après dénommée « Le preneur »,

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La commune de Cogolin et l'association « Dessine-moi des étoiles » ont entendu se rapprocher en vue de créer un lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) et de répondre à une demande sans cesse croissante des usagers.

A cet effet, dans sa séance du 7 avril 2022, le conseil municipal avait autorisé la mise à disposition d'une salle du Château à l'association « Dessine-moi des étoiles » dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire, et ce pour y implanter un lieu d'accueil enfants-parents selon des créneaux horaires déterminés.

Madame Annie SEVIN présidente de l'association « Dessine-moi des étoiles » a sollicité l'autorisation de la commune d'accéder au local de façon régulière afin de procéder à la préparation des séances ou toute autre activité liée à sa fonction de présidente de l'association, mais en aucun cas pour l'accueil du public.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Madame la présidente de l'association « Dessine-moi des étoiles » est autorisée à accéder à la salle du Château, mise à sa disposition par délibération du 7 avril 2022, de façon régulière afin de procéder à la préparation des séances ou toute autre activité liée à sa fonction de Présidente de l'association, mais en aucun cas pour l'accueil du public.

ARTICLE 2 :

Les autres termes de la convention signée le 29 avril 2022 pour une durée de trois ans demeurent inchangés.

Fait à Cogolin, le En deux exemplaires

La commune,
Le maire,
l'association

Le preneur,
La présidente de

« Dessine-moi des étoiles »

Marc Etienne LANSADE

Annie SEVIN